

MAITRE(SSE) DE MAISON

TITRE PROFESSIONNEL DE NIVEAU 3 DELIVRE PAR LA COMMISSION PARITAIRE POUR L'EMPLOI ET
FORMATION PROFESSIONNELLE (CPNE-FP)

Formation certifiante enregistrée Répertoire Spécifique (RNCP37424)

Profession

Le(la) maître(sse) de maison est un professionnel(le) intervenant dans les secteurs social et médico-social.

Il/elle intervient principalement auprès d'un public d'enfants, d'adolescents, d'adultes en situation de précarité ou en difficultés sociales ou familiales, et/ou en situation de handicap, ayant une autonomie relative dans les actes de la vie quotidienne.

Le (la) Maître(sse) de Maison joue un rôle indispensable dans le dispositif institutionnel, aux côtés de l'équipe éducative.

Objectifs

La formation permettra aux bénéficiaires, de maîtriser l'ensemble des compétences constitutives **des trois blocs de compétences** du métier de maître(sse) de maison.

Formation

Durée

- Centre : **231 heures** (+14 heures d'accompagnement renforcé).
- Stage : **210 heures** pour les demandeurs d'emploi et les salariés en reconversion professionnelle.

Contenu de la formation

La formation en centre est proposée en 3 blocs :

- Bloc 1 : Adapter le cadre de vie et réaliser les actes de la vie courante dans une démarche sécurisée et éco-responsable (77h)
- Bloc 2 : Accompagner les personnes dans les actes de la vie courante (84h)
- Bloc 3 : Participation à l'équipe pluriprofessionnelle (49h)

Modalité d'accès à la certification

- La formation classique
- La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Méthodes pédagogiques

Les apports théoriques s'appuieront sur des mises en situation et des études de cas pour enrichir les pratiques, dans des perspectives de contextualisation concrètes.

La démarche inductive privilégie l'entrée par la pratique afin de faciliter les apprentissages et donner du sens aux connaissances théoriques afférentes, et participe à la valorisation des acquis expérimentiels des stagiaires.

Certification

- Obtention de ces certificats SST, EPI et HACCP.
- Epreuve orale devant un jury.
- A été présent tout au long de la formation.

Conditions d'admission

Public et pré-requis

En situation d'emploi

- Justifier d'une expérience professionnelle dans la fonction de maître(sse) de maison.

Demandeurs d'emploi ou salariés en reconversion professionnelle

- Avoir réalisé une période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)
- Ou disposer d'une expérience professionnelle de 10 jours minimum dans le secteur (attestation de l'employeur)
- Ou justifier d'une expérience professionnelle en tant que maître(sse) de maison.

Phase de positionnement :

- **Ecrits** : Lundi 28 octobre 2024 à 9h30
- **Entretien** : du 29 octobre au 31 octobre 2024

Informations pratiques

Calendrier prévisionnel d'inscription :

Du 09 septembre au 12 octobre 2024

(Les inscriptions se font uniquement en ligne sur notre site : <https://irtsreunion.fr> – Catégorie « Formations qualifiantes et certifiantes »)

Pièces à fournir pour l'inscription

- Copie pièce d'identité (recto/verso)
- Lettre de motivation
- Curriculum vitae
- Copie diplôme(s)
- Attestation employeur ou le bilan PMSMP

Procédure d'inscription

1. Créer votre compte ou si vous possédez déjà un compte (message adr. de courriel déjà utilisée) cliquer sur "Réinitialiser mon mot de passe" au lien suivant : <https://extranet.irtsreunion.fr/>
2. Identifier vous avec l'email renseigné et le mot de passe que vous aurez reçu.
3. Puis sur le bandeau noir à gauche de l'écran, cliquez sur "Formations continues" -> "Réunion" -> "M'inscrire à la formation MM/SN".
4. Remplir le formulaire en ligne.
5. Téléverser les pièces demandées après les avoir numérisées

Informations pratiques

Calendrier prévisionnel de formation :

- **Date de début :** 16 décembre 2024
- **Date de fin :** 11 avril 2025

Lieux de la formation :

ARFIS OI – IRTS de La Réunion
1, Rue Sully Brunet 97470 ST BENOIT

Contact

Secrétariat de la formation continue

Terry CALTON, Assistante pédagogique

polefc@irtsreunion.fr

Tél : 0262 92 97 77

Coût de la formation

Coût du parcours : 3307 €

Financements mobilisables :

- France Travail,
- Région Réunion : Accompagnement Formation Réussite Région (AF2R)
- Auto-financement,
- Compte personnel de formation (CPF),
- Plan développement des compétences de l'employeur.